

LISTE DES DÉLIBÉRATION PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2024 à 20h00

Sous la Présidence de M. **LUTZ** Maurice, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance (20H00) : MM. Didier ADAM, Jean-Claude DOLIS, Alain HARTWIGSEN, Pierre HOLDERITH, Jean KEHREN, Maurice LUTZ, Pierre WEBER et Mmes Michelle ECKART et Céline FISCHER.

Excusée : Mme Martine GOMEZ (procuration donnée à M. Maurice LUTZ pour tous les points).

1.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, M. Jean KEHREN comme secrétaire de séance.

2.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 a été préalablement porté à la connaissance du Conseil Municipal par mail. M. Pierre WEBER a souhaité apporter une précision au point n°9 (Divers) qui a été prise en compte et notifiée dans le procès-verbal.

***Le Conseil Municipal, après délibération,
DÉCIDE à l'UNANIMITÉ,
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024.***

3.

Approbation pour la répartition du gain de la chasse intercommunale Wahlenheim-Bernolsheim

Maurice LUTZ informe les membres du Conseil municipal que suite à une demande de la trésorerie, il faut délibérer sur la répartition du gain de la chasse intercommunale entre Wahlenheim et Bernolsheim.

Pour rappel :

- Il a été décidé lors du Conseil municipal du 26 octobre 2023 :
 - D'agréer la candidature de M. Christophe TRINKAUS pour l'attribution du lot de chasse intercommunale Wahlenheim-Bernolsheim,
 - D'approuver la convention de gré à gré pour un montant de 500 euros.
- Suite à la demande de la trésorerie d'amender la répartition exacte du montant restant à charge de chaque commune et suite à la délibération du 6 juillet 2024 prise par la commune de Bernolsheim concernant la répartition du loyer, leur Conseil municipal a acté la répartition suivante :
 - 330 euros à la charge de la commune de Wahlenheim et
 - 170 euros à la charge de la commune de Bernolsheim.
- Afin d'acter cette répartition des gains auprès de la trésorerie, il est demandé aux membres de se prononcer sur la question.

***Le Conseil Municipal, après délibération,
DÉCIDE à l'UNANIMITÉ,
APPROUVE la proposition concernant le montant de la répartition du loyer du bail de chasse
intercommunale entre Wahlenheim et Bernolsheim s'élevant à 500 euros, soit 330 euros à la
charge de Wahlenheim et 170 euros à la charge de Bernolsheim,
CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et
notamment à signer tous documents y afférents.***

4.

Approbation pour l'achat d'un véhicule de service communal

Maurice LUTZ demande aux membres de délibérer sur l'achat d'un véhicule de service communal afin de fournir à l'agent communal un outil de travail adapté dans le cadre de ses missions quotidiennes.

Pour rappel, l'agent utilise, depuis son arrivée, son véhicule personnel, dans tous les déplacements dans la commune ou sa proche périphérie.

Il est proposé d'acquérir un véhicule de la marque Peugeot, modèle Partner Hdi 75ch, version premium, 1^{ère} main, mis en circulation le 06/03/2020 avec un kilométrage de 96 359 km pour la somme de 10 000 euros TTC.

À cette somme se rajouteront les frais liés au paiement de la carte grise (350 euros), de la mise en place d'un attache-remorque (695 euros) et de l'assurance.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE à 8 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Céline FISCHER et Pierre HOLDERITH),

D'APPROUVER l'achat du véhicule de la marque Peugeot pour un montant de 10 000 euros TTC (plus les frais liés à l'ajout d'un attache-remorque, les frais de mise en circulation et d'assurance) auprès de la société Wendling afin de fournir à la commune un moyen de transport adapté aux besoins,

CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

5. Désignation de 3 membres titulaires et de 2 membres suppléants pour le bureau de l'Association Foncière de Remembrement

Maurice LUTZ indique aux membres que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement n'a pas été renouvelé depuis plus de 10ans. Malgré de nombreuses demandes de M. le Maire depuis 2020 pour demander le renouvellement du bureau, il devient urgent d'élire les nouveaux membres en prévision des versements de subventions et la gestion des travaux connexes.

La commune se doit de désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants, habitant Wahlenheim et propriétaire de terrains agricoles. La Chambre d'Agriculture se charge de désigner 3 exploitants titulaires et 2 exploitants suppléants pour compléter le bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Il est proposé au vote de désigner :

- MM. Julien ACKER, Didier ADAM et Jean KEHREN en tant que membres titulaires,
- MM. André LOTZ et Maurice MAURY en tant que membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE à 9 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Pierre WEBER),

De DÉSIGNER

- MM. Julien ACKER, Didier ADAM et Jean KEHREN comme membres titulaires et
- MM. André LOTZ et Maurice MAURY comme membres suppléants

de l'Association Foncière de Remembrement.

CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

6. Approbation pour l'installation d'un portail à l'entrée de l'aire communale au terrain de foot

Maurice LUTZ indique que dans le cadre des travaux de requalification du terrain de football et de l'aménagement de l'aire de jeu, il y a lieu de prévoir l'installation d'un portail à l'entrée du lieu, non compris dans le marché initial signé avec la société EPSL. La société EPSL, prestataire du lot n°3 pour l'aménagement du mobilier de jeu, du mobilier urbain et des clôtures, a transmis son offre pour un montant de 6 492 euros TTC (5 410 euros HT).

Cette offre comprend la fourniture et la pose d'un portillon en barreaudage acier et la fourniture et la pose d'un portail double en barreaudage acier.

Après avoir fait le point avec le président du club de football, M. ACKER, il a semblé nécessaire de mettre en place cet équipement supplémentaire pour sécuriser le site. Maurice LUTZ sollicite les membres à se prononcer sur cette installation complémentaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE à 5 VOIX POUR et 5 VOIX CONTRE (Didier ADAM, Céline FISCHER, Alain HARTWIGSEN, Pierre HOLDERITH et Pierre WEBER),

D'APPROUVER le devis de la société EPSL d'un montant de 6 492 euros TTC (5 410 euros HT) pour la fourniture et la pose d'un portillon et d'un portail double,

CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et suite aux différents échanges entre la commune, l'ADEUS et la CAH, Jean KEHREN rend compte aux membres des demandes de modifications transmises et de la prise en compte de l'ensemble de celles-ci.

Le Conseil Municipal prend acte des informations et du compte-rendu transmis par Jean KEHREN.

8. Information sur la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération du 15 septembre

Jean KEHREN rappelle que la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération sera célébrée le dimanche 15 septembre.

Ce projet de commémoration résulte d'une collaboration entre les communes de Batzendorf, Niederschaeffolsheim et Wahlenheim.

Au programme de cette journée :

- 9h00 : Dépôt de gerbe à Wahlenheim
- 10h00 : Office œcuménique en l'église St Arbogast de Batzendorf
- 11h30 : Inauguration de la stèle en l'honneur de la 79^{ème} DIUS
- À partir de 12h00 : rdv à l'espace sportif et culturel de Niederschaeffolsheim pour un déjeuner, la visite du camp de reconstituants et l'ouverture de l'exposition HMC Nord Alsace.

Il est rendu compte aux membres du Conseil municipal des décisions prises lors des réunions entre les représentants des trois communes. Les membres sont invités à participer à cette journée de commémoration.

Le Conseil Municipal prend acte des informations transmises par Jean KEHREN.

9. Rapports d'activités 2023 du SDEA

Jean-Claude DOLIS prend la parole pour rendre compte des rapports d'activités transmis par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement pour l'année 2023. Il présente les synthèses des trois rapports : Assainissement, Eau et Grand cycle de l'eau.

Le Conseil Municipal prend acte des informations transmises par Jean-Claude DOLIS.

Sans autre remarque, M. le Maire clôture la séance à 21h50 et remercie les membres pour leur présence.

